



LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

BONNIERES

Site de la commune: <http://www.mairie-bonnières.fr>

Compte-rendu De La Réunion Du Conseil Municipal N° 4 Du 29 juin 2016

Le 29 juin 2016, à dix-neuf heures et trente minutes, se sont réunis à la mairie, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués par Madame BIZET Franciane, Maire, et sous sa présidence.

Etaient présents : Mesdames AUBRY, BERGHEAUD, HIBERTY, HUBERT et OOSTHOEK Messieurs DANIEL, GRISELLE, LAMASSET et PACOT

Secrétaire de séance: Monsieur LAMASSET

1°/ Nouvelle convention pour l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme :

Après lecture faite de la nouvelle convention proposée par la Communauté de Communes de la Picardie Verte, Madame Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de délibérer sur cette nouvelle convention qui prendra effet au 1^{er} juillet 2016. Elle présente au Conseil Municipal les différents tarifs et qualités de service proposés par la CCPV et compare ces services et le coût des prestations à ceux de l'ADTO (Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise).

Après avoir pris connaissance des différentes options qualitatives et tarifaires des deux prestataires, le Conseil Municipal décide de confier l'instruction des actes d'urbanisme à l'ADTO, à compter du 1^{er} juillet 2016. En conséquence, l'adhésion à l'ADTO sera renouvelée pour 2016. Le Conseil Municipal accepte cette nouvelle proposition à l'unanimité.

2°/ Modification statutaire de l'ADTO (Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise) :

Madame Le Maire rappelle que la collectivité est actionnaire de la SPL ADTO. Elle rapporte, suite au conseil d'administration de l'ADTO du 24 mai 2016, les différentes modifications aux statuts de la société qui apparaissent nécessaires afin d'y intégrer les dimensions de la loi NOTRe. En effet, la rédaction actuelle des statuts et notamment l'objet social (à l'article 3) n'apparaît pas assez précis au regard des compétences des différentes collectivités actionnaires. Quelques modifications mineures sont également apportées aux Statuts actuels.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les modifications des statuts et autorise son représentant à l'assemblée générale extraordinaire de l'ADTO à voter en faveur des résolutions concrétisant cette modification statutaire.

3°/ Tickets piscine :

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de renouveler cette année l'opération ticket de piscine.

Les enfants et adolescents domiciliés ou résidents dans la commune, âgés de quatre à vingt ans, pourront bénéficier chacun de six tickets gratuits pour la période estivale, du 4 juillet au 31 août 2016.

Ces tickets, valables pour les piscines de Grandvilliers et Formerie, sont à retirer au secrétariat de la mairie à partir de juillet, lors de la permanence hebdomadaire. Des points de ramassage sont organisés par secteur. Pour Bonnières le plus près est Saint Omer en Chaussée. Les jours et horaires de ramassage sont affichés dans les 2 cadres de la mairie.

4°/ Travaux de voirie rue des Potiers :

Monsieur GRISELLE présente les travaux relatifs au renforcement de la chaussée rue des potiers (à partir du carrefour de la rue du Mont jusqu'au club hippique). Un devis chiffré de 18 000 € HT est soumis au Conseil Municipal qui l'approuve. Le montant, inférieur à 90 000 €, ne nécessite pas de procédure d'appel d'offre. La commission de travaux se réunira en septembre pour étudier le projet.

5°/ Risques liés aux fortes pluies ; travaux et entretien à prévoir sur la commune :

Plusieurs inondations suite aux fortes pluies ont eu lieu sur la commune notamment dans la cour de certaines habitations de la rue des potiers. Pour remédier à ce problème, des saignées seront creusées rue Beurrière (direction La Neuville-Vault) afin d'éviter que cette situation se reproduise. Une plainte de monsieur MOUCHEL et de madame QUENTIN a été portée à la connaissance du Conseil Municipal (boues sur la route laissée par les agriculteurs, problème de tonte, absence de fleurs...). Un riverain rue de l'église signale des problèmes d'infiltration au niveau du mur de sa propriété.

6°/ Décision Modificative n°6

Compte tenu de l'insuffisance de crédits inscrits à l'article D6064 (fournitures administratives), Madame le Maire propose au Conseil Municipal de déplacer 500 € du compte D615221 « Bâtiments publics » pour l'affecter au compte D6064 du budget primitif 2016. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Plusieurs conseillers font remarquer que l'élagage rue des fontaines n'a pas été fait.
- Madame AUBRY demande qu'une réflexion sur les orientations de la commune à prévoir dans le cadre de l'élaboration du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) soit engagée. Une réunion sera organisée à cet effet dans le cadre de la commission aménagement du territoire et du POS.
- Monsieur LAMASSET nous informe qu'une balayeuse peut être louée à la commune à moindre coût pour certaines interventions ciblées (intempéries par exemple). Ce point sera traité lors de la prochaine réunion du conseil Municipal.
- Un **conteneur à verre** est tenu à la disposition des habitants. Il est placé rue des fermes. Tous les contenants en verre doivent être mis à l'intérieur du conteneur. Nous vous demandons de ne rien déposer à l'extérieur.
- Un **défibrillateur** est installé rue de l'église (à côté du bâtiment communal). Une réunion publique sera organisée pour rappeler le fonctionnement de cet appareil.
- **Rappel de la date de la lecture sur herbe qui aura lieu le mercredi 20 juillet 2016 de 15 heures à 16 heures 30 sur la place du village avec un goûter offert par la commune.**
- A compter du 1er septembre 2016, l'Abbé SCHRYVE n'officiera plus pour notre paroisse. Pour tout service religieux, vous adresser à la paroisse de Marseille en Beauvaisis.
- Des agents chargés de l'aménagement du Très Haut Débit vont circuler dans la commune prochainement pour visualiser les aspects techniques des installations.
- **En raison des congés, Il n'y aura pas de permanence de mairie les vendredi 15 juillet, 19 et 26 août 2016. En cas d'urgence, vous pourrez laisser un message sur le répondeur de la mairie afin d'être rappelé.**

Voisins vigilants, ouvrez l'œil en cette période de vacances propices aux cambriolages. N'hésitez pas à signaler à la gendarmerie tout véhicule ou comportement suspect sur la commune.

Nous vous souhaitons de très bonnes vacances. Penser à bien sécuriser votre propriété si vous partez en vacances.

Séance levée à 21h40

Le Maire,

F.BIZET